



Le 14 octobre 2010

**Par courriel et par messenger**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier : R000355 FE

---

Chère consœur,

Comme suite au dépôt des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements le 8 octobre dernier, veuillez trouver ci-joint les affidavits requis au soutien des documents déposés sous pli confidentiel.

Au soutien de l'ordonnance de traitement confidentiel (art. 30 de la Loi) pour certaines informations du tableau 22.1 des réponses à la demande de renseignements no.1 de la Régie concernant les approvisionnements postpatrimoniaux, vous trouverez les affidavits suivants :

- M. Terry Bennett de TCE pour les contrats Anse-à Valteau, Baie des Sables, Carleton, Les Méchins, Montagne Sèche et Gros Morne ;
- M. Pierre Duhamel pour le contrat Kruger ;
- M. Éric Nadeau de TCE pour le contrat de la centrale de Bécancour.

Le Distributeur n'a pas obtenu d'affidavit pour le contrat Bowater, aujourd'hui résilié. Il n'a cependant pas obtenu l'autorisation de divulguer les informations demandées et demeure lié par la clause de confidentialité contenue à ce contrat dûment signé et approuvé par la Régie (D-2004-115). Le Distributeur n'entend donc pas divulguer cette information à moins d'une ordonnance précise de la Régie à cet effet.

Au soutien de l'ordonnance de traitement confidentiel de la réponse 3.4 de la demande de renseignements de la Régie, le Distributeur dépose l'affidavit de Mme Josée Cloutier, de la direction Grands clients du Distributeur, lequel est accompagné d'un courriel de M. Benoît Pepin, Directeur Énergie chez Rio Tinto Alcan, précisant le caractère confidentiel de l'information demandée.

Finalement, au soutien des tableaux 1.1-C et 1.1-D de la demande de renseignements du RNCREQ, vous trouverez un affidavit souscrit par M. Steve Fulham, de la direction régionale Montmorency – Réseaux autonomes. Le Distributeur souligne que la décision D-2009-163 (dossier tarifaire R-3708-2009) avait reconnu le caractère confidentiel de ces informations.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
ÉF/js

p.j.

c.c.: Intervenants